

HAROPA CUP



AVIS DE COURSE

CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MAI 2026

GRADE 5A



La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule : prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à partir du 1^{er} mail sur www.cnpaulvatine.fr et les whatsapp « REGATES BAIE DE SEINE » et « HAROPA CUP »

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel est situé au Centre Nautique Paul Vatiné.
- 3.2 Le groupe whatsapp « HAROPA CUP » pourra doubler ou se substituer au tableau officiel.
- 3.3 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240. (6 milles)
- 4.2 - tous les bateaux titulaires d'un certificat OSIRIS à jour d'un groupe brut d'au moins 8.

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** Licence FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant", et une autorisation parentale pour les mineurs
- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge OSIRIS.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE – TERRE-PLEIN DIGUE NORD – 76600 LE HAVRE
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.cnpaulvatine.fr
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 40€ par bateau, y compris le repas des équipages.

6 PUBLICITE

[DP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

vendredi 29 mai	19h00	Pot accueil
samedi 30 mai	12h30	Avertissement
samedi 30 mai	19h00	Repas des équipages
dimanche 31 mai	11h00	Avertissement
dimanche 31 mai	18h	Remise des prix

8 LES PARCOURS

8.1 Seront donnés le vendredi soir 29 mai au pot d'accueil pour le samedi et au repas des équipages pour le dimanche. Le départ du samedi sera donné au sud du chenal du Havre pour une arrivée au Havre, le dimanche départ autour de LH16 pour un retour au Havre.

8.2 Zone de course : Le Havre – Ratelets – Trouville SW – Dives – LHA - LH3/LH4 - Metzinger – DA – A27

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 Le système de classement est le suivant : points à minima

10.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système OSIRIS temps sur temps sans CVL

11 EMPLACEMENTS

Les bateaux dont le port d'attache n'est pas Le Havre doivent à l'avance demander un emplacement, qui est gratuit pendant 7 jours autour du 30 mai.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE
 Terre-plein digue nord – 76600 Le Havre
 02 35 42 15 58
contact@cnpaulvatine.fr
www.cnpaulvatine.fr

